



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

OCCITANIE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R76-2017-162

PUBLIÉ LE 16 OCTOBRE 2017

Sommaire

ARS

R76-2017-10-10-003 - 2017-2872 Arrêté modificatif du 10 octobre 2017 fixant le bilan quantifié de l'offre de soins (2 pages)	Page 3
R76-2017-10-06-001 - 2017SIOS08-045-OQOS2 SIOS 2017 bilan des objectifs quantifiés pour les activités de soins (6 pages)	Page 6
R76-2017-10-05-001 - Décision n° 2017-2933 LABOSUD OC BIOLOGIE modification autorisation de fonctionnement (7 pages)	Page 13
R76-2017-10-10-002 - décision n° 2017-3058 LABCO MIDI transfert site Montpellier (3 pages)	Page 21
R76-2017-10-04-002 - décision n°2017-2974 BIOD'OC ouverture nouveau site (3 pages)	Page 25
R76-2017-10-11-001 - Décision n°2017-3116 autorisation pharmacie à usage intérieur CHU Montpellier (2 pages)	Page 29

DIRECCTE OCCITANIE

R76-2017-04-24-010 - Arrêté CTR Prévention AT et MP sal agric (4 pages)	Page 32
R76-2017-10-10-004 - Arrêté listeOFagrées Formation CHSCT signé 10oct2017 (5 pages)	Page 37

ARS

R76-2017-10-10-003

2017-2872 Arrêté modificatif du 10 octobre 2017 fixant le
bilan quantifié de l'offre de soins

Bilan quantifié de l'offre de soins

Arrêté modificatif ARS OC / 2017-2872

ARRÊTE MODIFICATIF

**fixant le bilan quantifié de l'offre de soins, par territoire de santé,
et relatif au SROS/PRS de Midi-Pyrénées pour les activités de soins
et les équipements matériels lourds au 15 septembre 2017**

**LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE
OCCITANIE**

- VU** le Code de la Santé Publique (partie législative), et notamment les articles L 1434-2, L 6122-1 et suivants,
- VU** le Code de la Santé Publique (partie réglementaire) et notamment les articles R 6122-23 et suivants, D 1432-31, D 1432-32, D 1432-38 et D 1434-39, D 6121-6 à D 6121-10,
- VU** l'arrêté n°2017-347 ARS OC du 1^{er} mars 2017 relatif au calendrier de dépôt des demandes d'autorisation sanitaire 2017 pour les activités de soins (médecine, HAD, chirurgie, gynécologie-obstétrique, traitement du cancer, activités interventionnelles sous imagerie médicale, par voie endovasculaire, en cardiologie, réanimation, traitement de l'insuffisance rénale chronique par épuration extrarénale, activités d'AMP-DPN, soins de longue durée, psychiatrie, examen des caractéristiques génétiques d'une personne ou identification d'une personne par empreintes génétiques à des fins médicales et médecine d'urgence et les équipements matériels lourds) pour la période allant du 1^{er} octobre 2017 au 30 novembre 2017 ;
- VU** l'arrêté ARS OC/ 2017-2709 du 13 septembre 2017 fixant le bilan quantifié de l'offre de soins, par territoire de santé, et relatif au SROS/PRS de Midi Pyrénées pour les activités de soins et les équipements matériels lourds au 15 septembre 2017,
- CONSIDERANT** que des erreurs matérielles sont constatées au niveau des annexes et qu'il convient d'en apporter les rectifications nécessaires.

ARRETE

ARTICLE 1er Dans l'annexe 5 de l'arrêté ARS OC/ 2017-2709 du 13 septembre 2017 pour l'activité SSR non spécialisés

Lire

Haute-Garonne	27	11	borne basse : 26 borne haute 29	borne basse : 9 borne haute : 12	X			X
---------------	----	----	------------------------------------	-------------------------------------	---	--	--	---

Au lieu de

Haute-Garonne	27	11	borne basse : 26 borne haute 29	borne basse : 9 borne haute : 12	X		X	X
---------------	----	----	------------------------------------	-------------------------------------	---	--	---	---

ARTICLE 2 Dans l'annexe 5 de l'arrêté ARS OC/2017-2709 du 13 septembre 2017 pour la mention affections de l'appareil locomoteur

Lire

Haute-Garonne	8	8	borne basse : 7 borne haute : 8	borne basse : 7 borne haute : 8			X	X
---------------	---	---	------------------------------------	------------------------------------	--	--	---	---

Au lieu de

Haute-Garonne	8	7	borne basse : 7 borne haute : 8	borne basse : 7 borne haute : 8			X	X
---------------	---	---	------------------------------------	------------------------------------	--	--	---	---

ARTICLE 3 Dans l'annexe 5 de l'arrêté ARS OC/2017-2709 du 13 septembre 2017 pour la mention affections respiratoires

Lire

Haute-Garonne	1	1	2	2
---------------	---	---	---	---

Au lieu de

Haute-Garonne	1	0	2	2
---------------	---	---	---	---

ARTICLE 4 Dans l'annexe 2 de l'arrêté ARS OC/ 2017-2709 du 13 septembre 2017 pour l'activité chirurgie

Lire

Haute-Garonne	16	16	borne basse : 16 borne haute : 18		X	borne basse : 16 borne haute : 18		X
---------------	----	----	--------------------------------------	--	---	--------------------------------------	--	---

Au lieu de

Haute-Garonne	16	16	borne basse : 16 borne haute : 18		X	borne basse : 5 borne haute : 7		X
---------------	----	----	--------------------------------------	--	---	------------------------------------	--	---

ARTICLE 5 Conformément à l'article R.6122-30 du code de la santé publique, cet arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.
Il sera affiché au siège de l'Agence Régionale de Santé et dans les Délégations Départementales de l'Ariège, de l'Aveyron, de la Haute-Garonne, du Gers, du Lot, des Hautes-Pyrénées, du Tarn et du Tarn-et-Garonne.
Cet affichage sera maintenu jusqu'au 30 novembre 2017.

ARTICLE 6 Un recours peut être exercé contre cet arrêté dans les deux mois suivant sa réception, soit à titre hiérarchique auprès du Ministre chargé de la santé, soit à titre contentieux, devant le Tribunal Administratif territorialement compétent.

ARTICLE 7 La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé Occitanie, le Délégué Départemental par intérim de l'Ariège, le Délégué Départemental par intérim de l'Aveyron, le Délégué Départemental de la Haute-Garonne, le Délégué Départemental du Gers, la Déléguée Départementale du Lot, le Délégué Départemental par intérim des Hautes-Pyrénées, le Délégué Départemental du Tarn et le Délégué Départemental par intérim de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montpellier, le

10 OCT. 2017

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, Le Directeur Général Adjoint

Monique CAVALIER

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

ARS

R76-2017-10-06-001

2017SIOS08-045-OQOS2 SIOS 2017 bilan des objectifs
quantifiés pour les activités de soins

Bilan des objectifs quantifiés pour activités de soins

Réf : DOS-0817-6320-D



**ARRETE INTERREGIONAL FIXANT LE BILAN DES OBJECTIFS QUANTIFIES POUR LES
ACTIVITES DE SOINS DE CHIRURGIE CARDIAQUE, NEUROCHIRURGIE, ACTIVITES
INTERVENTIONNELLES PAR VOIE ENDOVASCULAIRE EN NEURORADIOLOGIE, TRAITEMENT
DES GRANDS BRULES, GREFFES D'ORGANES ET GREFFES DE CELLULES
HEMATOPOIETIQUES**

Prévues par les articles R 6122-25 (8°, 9°, 10°, 12° et 13°) du code de la santé publique

AR. SIOS n° 2017SIOS08-045 Bilan OQOS 2

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse ;

La directrice générale de l'agence régionale de santé de la région Occitanie ;

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU le code de la santé publique notamment ses articles L 6122-1 et suivants, les articles R 6121-2 et R 6122-25, R 6122-29, et D 6121-11 ;

VU le code de la sécurité sociale ;

VU la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 susvisée ;

VU la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionale de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie;

Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte d'Azur Siège : 132, boulevard de Paris - CS 50039 - 13331 Marseille Cedex 03
Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40
[http:// www.ars.paca.sante.fr](http://www.ars.paca.sante.fr)

Page 1/7



VU le décret du 20 octobre 2016 portant nomination de Monsieur Gilles BARSACQ en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé de Corse ;

VU le décret du 08 décembre 2016 portant nomination de Monsieur Claude d'HARCOURT en qualité de directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur à compter du 1^{er} janvier 2017 ;

VU l'arrêté ministériel du 24 janvier 2006, fixant les groupes de régions prévus à l'article L 6121-4 du code de la santé publique ;

VU l'arrêté ministériel du 11 septembre 2007, fixant la définition du périmètre de l'inter région Corse, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

VU l'arrêté n° 2014073-0001 des directeurs des Agences régionales de Corse, Languedoc-Roussillon et Provence, Alpes, Côte d'Azur, en date du 4 avril 2014, fixant le schéma interrégional d'organisation des soins pour l'inter région Sud Méditerranée 2014-2018 ;

VU l'arrêté SIOS n°2017SIOS01-005 du 2 juin 2017 des directeurs des Agences régionales de Corse, Occitanie, Alpes, Côte d'Azur fixant le calendrier et les périodes de dépôt des demandes d'autorisations pour les activités de soins de chirurgie cardiaque, neurochirurgie, activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie, traitement des grands brûlés, greffes d'organes et de cellules hématopoïétiques,

CONSIDERANT que conformément à l'article R 6122-30 du code de la santé publique « lorsque cette période (de dépôt) est commune à plusieurs régions, les directeurs généraux des agences régionales de santé ayant fixé le schéma interrégional arrêtent en commun le bilan relatif aux territoires de santé compris dans ce schéma;

Arrêtent

ARTICLE 1 : Pour la deuxième période de l'année 2017, ouverte du 2 novembre 2017 au 30 décembre 2017, le bilan des objectifs quantifiés exprimés en nombre d'implantations, est établi selon les tableaux ci joints, figurant en annexe, pour l'activité de soins de :

- Chirurgie cardiaque,
- Neurochirurgie
- Activités interventionnelles par voie endo-vasculaire en neuroradiologie,
- Traitements des grands brûlés
- Greffes d'organes et greffes de cellules hématopoïétiques

ARTICLE 2 : Conformément au code de la santé publique, l'établissement a la possibilité de former, dans un délai de deux mois, à compter de la notification de la présente décision, un recours administratif dit "hiérarchique". Ce recours ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux. Il est adressé au ministre en charge de la santé.

Direction générale de l'organisation des soins
Sous-direction de la régulation de l'offre de soins
Bureau R3
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07SP

Il a également la possibilité de former dans un délai de 2 mois à compter de la notification de la présente décision un recours contentieux adressé au greffe du tribunal administratif compétent, dans les conditions prévues à l'article R.421-1 du code de justice administrative.

ARTICLE 3 : La directrice de l'offre de soins et de l'autonomie de l'Agence régionale de santé Occitanie, le directeur de l'organisation des soins de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que le directeur de l'organisation et de la qualité de l'offre de santé de l'Agence régionale de santé de Corse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes administratifs de la Préfecture des régions Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse.

Fait, le - 6 OCT. 2017

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Corse,



Gilles BARSACQ

La directrice générale de l'agence régionale de santé Occitanie,



Monique CAVALIER

Le directeur général de l'agence régionale de santé de Provence-Alpes-Côte d'Azur,



Claude D'HARCOURT

Activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie

Bilan de l'offre de soins			
Inter région Sud Méditerranée	Sites et nombre d'implantations d'activités interventionnelles par voie endovasculaire en neuroradiologie		
	SIOS	bilan sites autorisés	Nouvelles demandes recevables oui / non
Corse	0	0	non
Languedoc-Roussillon	1	1	non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4	4	non

Activité de soins « Traitement des Grands Brulés »

Bilan de l'offre de soins			
Inter région Sud Méditerranée	Sites et nombre d'implantations d'activités « Traitement des Grands Brulés »		
	SIOS	bilan sites autorisés	Nouvelles demandes recevables oui / non
Corse	0	0	non
Languedoc-Roussillon	1	1	non
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2*	2*	non

* Dont hôpital d'instruction des armées

Greffes cardiaques			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	1	1	Non
PACA	2	2	Non
Total Interrégion	3	3	/

Greffes cardio-pulmonaires			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	0	0	Non
PACA	2	2	Non
Total Interrégion	2	2	/

Greffes pulmonaires			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	0	0	Non
PACA	2	2	Non
Total Interrégion	2	2	/

Greffes hépatiques adultes			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	1	1	Non
PACA	2	2	Non
Total Interrégion	3	3	/

Greffes hépatiques enfants			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	0	0	Non
PACA	1	1	Non
Total Interrégion	1	1	/

Greffes intestinale			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	0	0	Non
PACA	1	1	Non
Total Interrégion	1	1	/

Greffes de cellules souches hématopoïétiques

Activité	Adultes		Nouvelles demandes recevables	Enfants		Nouvelles demandes recevables
Territoire de santé			oui / non			oui / non
	SIOS	bilan sites autorisés		SIOS	bilan sites autorisés	
Corse	0	0	NON	0	0	NON
Languedoc Roussillon	1	1	NON	1	1	NON
PACA	2	2	NON	1	2	NON
Total Interrégion	3	3	NON	3	3	NON

Activité de soins de Neurochirurgie

Activité de neurochirurgie			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	1	1	Non
Languedoc Roussillon	4	4	Non
PACA	5	5	Non
Total Interrégion	10	10	/

Activité de neurochirurgie fonctionnelle cérébrale			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	2	2	Non
PACA	2	2	Non
Total Interrégion	4	4	/

Activité de radio chirurgie intracrânienne et extra-crânienne en conditions stéréotaxiques			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	2	2	Non
PACA	3	3	Non
Total Interrégion	5	5	/

Activité de neurochirurgie pédiatrique			
Territoire de santé	Implantations SIOS	Implantations autorisées	Site disponible
Corse	0	0	Non
Languedoc Roussillon	1	1	Non
PACA	2	2	Non
Total Interrégion	3	3	/

ARS

R76-2017-10-05-001

Décision n° 2017-2933 LABOSUD OC BIOLOGIE
modification autorisation de fonctionnement

Fonctionnement LABOSUD OC BIOLOGIE

DECISION ARS OC 2017-2933

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la Société Exercice Libéral par Actions Simplifiée (SELAS) LABOSUD OC BIOLOGIE, sise 335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu le Code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret n° 2016-1430 du 24 octobre 2016 relatif aux modalités d'accréditation des laboratoires de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au Directeur du Premier Recours, Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT ;

Vu la décision ARS OC N° 2017-2092 du 08 août 2017 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE, sise 335 rue Louis Lépine, 34000 MONTPELLIER ;

Vu la demande présentée par Monsieur Georges RUIZ, président de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE le 25 juillet 2017 ;

Vu le procès-verbal en date du 12 juin 2017 portant sur les délibérations de la collectivité des associés par voie de consultation électronique du 30 mai 2017 au 11 juin 2017 et notamment l'agrément de Monsieur EL SINGABY Ismaël en qualité de nouvel associé et le rachat d'une action de catégorie B détenue par Monsieur Yves RICHARD ;

Vu la convention d'exercice libéral conclue le 30 juin 2017 entre la SELAS LABOSUD et Monsieur EL SINGABY Ismaël agréé en qualité de nouvel actionnaire de ladite société par assemblée générale du 12 juin 2017 et devenu du fait de l'acquisition d'une action de catégorie B de la SELAS LABOSUD effective au 30 juin 2017 actionnaire professionnel biologiste médical, convention définissant les modalités de collaboration entre les deux parties ;

Vu le procès-verbal des délibérations du Conseil d'Administration de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE en date du 11 juillet 2017 portant sur :

- la réalisation de la réduction de capital de 716 140 € par voie de rachat et d'annulation corrélative de 2 348 actions de préférence décidée par l'assemblée générale en date du 6 décembre 2016,
- la réalisation de l'augmentation du capital en numéraire de 7 320 € décidée par délibération de la collectivité des associés en date du 12 juin 2017 au profit des associés de la SELAS MEDILAB ;
- la conversion d'actions générant une réduction du capital social de 6 587 085 € ;

Vu les statuts actualisés au 11 juillet 2017 de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE ;

Vu la nouvelle répartition du capital au 11 juillet 2017 ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale comporte un nombre de biologistes médicaux au moins égal au nombre de sites conformément à l'article L 6222-6 du code de la santé publique ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale LABOSUD OC BIOLOGIE satisfait aux exigences fixées, par l'article 7, I de l'ordonnance n° 2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, pour ce qui concerne l'accréditation ;

Considérant qu'en date du 12 juin 2017, la collectivité des associés de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration a décidé d'agréer en qualité de nouvel actionnaire Monsieur Ismaël EL SINGABY, pharmacien biologiste, et partant le rachat, effectif au 30 juin 2017, d'une action de catégorie B détenue par Monsieur Yves RICHARD au prix global de 451,65 € ;

Considérant que lors du Conseil d'Administration de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE en date du 11 juillet 2017 les membres dudit conseil ont :

-constaté la réduction de capital à la date du 11 juillet 2017, de 716 140 € pour être ramené de 113 577 120 € à 112 860 980 € par voie de rachat et d'annulation corrélative de 2 348 actions de préférence décidée par l'assemblée générale en date du 6 décembre 2016,

- constaté la réalisation définitive à la date du 11 juillet 2017 de l'augmentation du capital de 7320 € décidée par délibération de la collectivité des associés par voie électronique en date du 12 juin 2017 portant le capital social de 112 860 980 € à 112 680 300 € ;

-constaté la réalisation définitive de la réduction de capital de 6 587 085 € ramenant le capital de 112 868 300 € à 106 281 215 € ;

DECIDE

Article 1^{er} : le laboratoire de biologie médicale LABOSUD OC BIOLOGIE, n° FINESS d'entité juridique 340019306, dont le siège est situé 335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER, exploité par la Société d'Exercice Libéral par Actions Simplifiée LABOSUD OC BIOLOGIE, est autorisé à fonctionner sur les 78 sites suivants :

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

1.	30 rue du Trident 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018571,
2.	Clinique Via Domitia, chemin des Alicantes 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018597,
3.	23 boulevard Diderot 34400 LUNEL, ouvert au public, n° FINESS 340018589,
4.	2, quai du général de Gaulle 30300 BEAUCAIRE, ouvert au public, n° FINESS 300013380,
5.	15 avenue Frédéric Mistral 30220 AIGUES MORTES, ouvert au public, n° FINESS 300013398,
6.	38 quai du 19 mars 1962 30240 LE GRAU DU ROI, ouvert au public, n° FINESS 300013406,
7.	90 rue de la Sauge ZAC Saint Antoine 34130 SAINT AUNES, ouvert au public, n° FINESS 340018605,
8.	29 rue Guillaume Janvier 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018621,
9.	22 rue Saint Louis 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018639,
10.	3 rue Maguelone 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019314,
11.	19, avenue de l'Esplanade 34150 GIGNAC, ouvert au public, n° FINESS 340018654,
12.	9bis avenue du général de Gaulle 34140 MEZE, ouvert au public, n° FINESS 340018662,
13.	26 rue Frédéric Mistral 34110 FRONTIGNAN, ouvert au public, n° FINESS 340018670,
14.	7, avenue du Général de Gaulle 34560 POUSSAN, ouvert au public, n° FINESS 340018688,
15.	65 route de Lavérune 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018696,
16.	1737 avenue de Toulouse 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018704,
17.	58 route de Saint Georges d'Orques 34990 JUVIGNAC, ouvert au public, n° FINESS 340018712,
18.	1830 boulevard de la Liberté 34830 CLAPIERS, ouvert au public, n° FINESS 340018720,
19.	2, place du Castellas 30540 MILHAUD, ouvert au public, n° FINESS 300013414,
20.	4-5, place du Nombre d'or 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018746,
21.	9 boulevard Emile Zola 34590 MARSILLARGUES, ouvert au public, n° FINESS 340018753,
22.	2 avenue Monteroni d'Arbia 34920 LE CRES, ouvert au public, n° FINESS 340018761,
23.	1 rue Emilien Dumas 30250 SOMMIERES, ouvert au public, n° FINESS 300013422,
24.	8 route de Lodève Celleneuve 34080 MONTPELLIER ouvert au public, n° FINESS 340018779,
25.	3 Centre commercial de la Couronne 34160 CASTRIES, ouvert au public, n° FINESS 340018787,
26.	79 place Paul Valéry 34280 LA GRANDE MOTTE, ouvert au public, n° FINESS 340018803,
27.	route de Nîmes 30980 SAINT DIONIZY, ouvert au public, n° FINESS 300013430,
28.	rue Emile Zola 30600 VAUVERT, ouvert au public, n° FINESS 300013448,
29.	45, rue de l'Hortus 34090 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018811,
30.	21, rue du Général de Gaulle 34200 SETE, ouvert au public, n° FINESS 340019330,
31.	100 avenue de Palavas 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019322,
32.	10 boulevard D. Casanova 34200 SETE, ouvert au public, n° FINESS 340019488,
33.	142, esplanade de l'Ortet 34430 SAINT JEAN DE VEDAS, ouvert au public, n° FINESS 340019496,
34.	2 bis, square des Volontaires Biterrois 34500 BEZIERS, ouvert au public, où sont réalisées des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, n° FINESS 340019686,
35.	ZAE l'Audacieuse 34480 MAGALAS, ouvert au public, n° FINESS 340019694,
36.	24 avenue Raymond Lacombe 34800 CLERMONT L'HERAULT, ouvert au public, n° FINESS 340019710,
37.	6 bis, avenue de la Liberté 34700 LODEVE, ouvert au public, n° FINESS 340019728,
38.	220 boulevard Pénélope 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018365,
39.	1 quai des Tanneurs 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018381,
40.	25 rue de Clémentville 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018399,
41.	allée Jacques Brel, Le Prado Del Sol 34470 PEROLS, ouvert au public, n° FINESS 340018829,
42.	527 avenue Louis Ravas 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340018845,
43.	1 rue des Coustoulies 34670 BAILLARGUES, ouvert au public, n° FINESS 340019637,
44.	20 rue Achille Vacassy 34130 MAUGUIO, ouvert au public, n° FINESS 340019645,
45.	41, impasse des trois pointes 34980 SAINT GELY DU FESC, ouvert au public, n° FINESS 340019835,
46.	Forum médica Rond-Point de l'Europe 34970 LATTES, ouvert au public, n° FINESS 340019843,
47.	6, place du 14 juillet 34120 PEZENAS, ouvert au public, n° FINESS 340019850,
48.	62, avenue de la Justice de Castelnau 34090 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019876,
49.	335 rue Louis Lépine 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019868,
50.	163, boulevard de la Liberté 34130 MAUGUIO, ouvert au public, n° FINESS 340018738,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

51.	36 boulevard Buisson Bertrand 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340019405,
52.	93 avenue de Barcelone 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340020536,
53.	53 allée Paul Riquet 34500 BEZIERS, ouvert au public, n° FINESS 340021179,
54.	12 rue de la Margeride 34760 BOUJAN SUR LIBRON, ouvert au public, n° FINESS 340021187,
55.	5, rue du Docteur Fleming 34500 BEZIERS, ouvert au public, n° FINESS 340021393,
56.	550, avenue du Colonel Pavelet 34070 MONTPELLIER, ouvert au public, où sont réalisées des activités biologiques d'assistance médicale à la procréation, n° FINESS 340011311,
57.	141 rue Paul Bringuier 34080 MONTPELLIER, ouvert au public, où sont réalisés des examens de biologie médicale en vue d'établir un diagnostic prénatal n° FINESS 340018373,
58.	88, rue de la 32eme 34000 MONTPELLIER, ouvert au public, n° FINESS 340022011,
59.	10 place Joseph Boudouresques 34190 GANGES, ouvert au public, n° FINESS 340021963.
60.	490 rue Yves Sigal 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013331,
61.	7 avenue Feuchères 30000 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013307,
62.	20 bis rue Vincent 30320 Marguerittes, ouvert au public, n° FINESS : 300013315,
63.	1 Boulevard des Lices 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130039217,
64.	45 rue Carnot 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013505,
65.	22 rue de la République 30500 Saint Ambroix, ouvert au public, n° FINESS : 300013513,
66.	6 rue Salengro 13210 Saint Rémy de Provence, ouvert au public, n° FINESS : 130040207,
67.	13, rue Pasteur 30110 La Grand Combe, ouvert au public, n° FINESS : 300013976,
68.	218 avenue Jean Moulin 30380 Saint Christol les Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013984,
69.	6 rue des Alpilles 13310 Saint Martin de Crau, ouvert au public, n° FINESS : 130017601,
70.	6 boulevard Jean Jaures 30140 Anduze, ouvert au public, n° FINESS : 300013992,
71.	Lot n° 3 Zac du Petit Verger 30190 La Calmette, ouvert au public, n° FINESS : 300014099,
72.	12 place des Martyrs 30100 Alès, ouvert au public, n° FINESS : 300013539,
73.	41 rue du Lac Résidence « Les Arcades » II 30260 Quissac, ouvert au public, n° FINESS : 300013497,
74.	85 avenue des Français Libres 30900 Nîmes, ouvert au public, n° FINESS : 300013521.
75.	28 avenue Docteur Morel 13200 Arles, ouvert au public, n° FINESS : 130015910,
76.	Laboratoire «Girardon», 40 boulevard Victor Hugo, 13150 Tarascon, n° FINESS : 130040223,
77.	Laboratoire « Jeanne d'Arc », 7 rue Nicolas Saboly, 13104 Arles cedex, n° FINESS 130040231,
78.	Laboratoire « St Yves » 24 rue Amédée Pichot, 13200 ARLES, N° FINESS 130040249.

Article 2 : A compter de la signature de la présente décision, Il est dirigé par les biologistes co-responsables :

1. AYMES PENOCHET Christine, biologiste médical, médecin,
2. BACH-WILLEMEN Chantal, biologiste médical, pharmacien,
3. BALDO Alexandre, biologiste médical, pharmacien,
4. BARTHES Joël, biologiste médical, médecin,
5. BENSAMMAR Lélia, biologiste médical, pharmacien,
6. BLACHON Christophe, biologiste médical, pharmacien,
7. BONNARIC Jacques, biologiste médical, pharmacien,
8. BONNEFILLE Isabelle, biologiste médical, pharmacien,
9. BONNETON Régine, biologiste médical, pharmacien,
10. BONNIOL Chantal, biologiste médical, pharmacien,
11. BOUAZIZ Sami, biologiste médical, médecin,
12. BOULET Karine, biologiste médical, pharmacien,
13. BRAHIC-DELGERY Pascale, biologiste médical, pharmacien,
14. BRESSY Jacques, biologiste médical, pharmacien,
15. BRETON Alain, biologiste médical, pharmacien,
16. BRINGUIER Paul, biologiste médical, pharmacien,
17. CALAS Olivier, biologiste médical, pharmacien,
18. CASTERAN Marie-Christine, biologiste médical, pharmacien,
19. CORDOBA Franck, biologiste médical, médecin,
20. COULON Guillaume, biologiste médical, pharmacien,
21. CUENANT Michèle, biologiste médical, pharmacien,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

22. DARMON Michel, biologiste médical, pharmacien,
23. DELAGE MOREAU Catherine, biologiste médical, pharmacien,
24. DROUILLARD Béatrice, biologiste médical, pharmacien,
25. DUMAS François, biologiste médical, médecin,
26. DUMAS Pascal, biologiste médical, médecin,
27. EHRHARD Yohann, biologiste médical, médecin,
28. EL MARRAKI Abdelkader, biologiste médical, pharmacien,
29. FILIPPA Nathalie, biologiste médical, médecin,
30. FOUCAULT Olivier, biologiste médical, pharmacien,
31. GARCIA Corinne, biologiste médical, médecin,
32. GILLES Christian, biologiste médical, pharmacien,
33. GINESTY Françoise, biologiste médical, pharmacien,
34. GINESTY Marylise, biologiste médical, pharmacien,
35. GRANGIER Pierre, biologiste médical, pharmacien,
36. HAMELIN Guy, biologiste médical, pharmacien,
37. HOTTIER Thomas, biologiste médical, médecin,
38. ILARDO Nathalie, biologiste médical, pharmacien,
39. KRUST Pierre, biologiste médical, médecin,
40. LAMY Pierre-Jean, biologiste médical, pharmacien,
41. LEVASSEUR Anne, biologiste médical, pharmacien,
42. LEVY Lydia, biologiste médical, pharmacien,
43. MAHIEU Béatrice, biologiste médical, médecin,
44. MAURICE Christian, biologiste médical, pharmacien,
45. MION Pierre, biologiste médical, médecin,
46. MIROUSE Eugénie, biologiste médical, pharmacien,
47. MONIER Frédérique, biologiste médical, pharmacien,
48. MOYNIER Pierre, biologiste médical, pharmacien,
49. OLEJNIK Yan, biologiste médical, pharmacien,
50. PAGES Isabelle, biologiste médical, médecin,
51. PAILLISSON Jocelyne, biologiste médical, pharmacien,
52. PALEIRAC Didier, biologiste médical, pharmacien,
53. PANABIERES Olivier, biologiste médical, pharmacien,
54. PASTERIS Isabelle, biologiste médical, pharmacien,
55. PICOU Elisabeth, biologiste médical, médecin,
56. PONSEILLE Benoît, biologiste médical, médecin,
57. PORTAL Christine, biologiste médical, pharmacien,
58. QUERE Guillaume, biologiste médical, pharmacien,
59. RAHIL Haissam, biologiste médical, médecin,
60. RAMON Françoise, biologiste médical, pharmacien,
61. REAL Jean-Michel, biologiste médical, médecin,
62. REGNIER VIGOUROUX Gilles, biologiste médical, médecin,
63. ROSTAIN Vanessa, biologiste médical, pharmacien,
64. ROUCAUTE Thomas, biologiste médical, médecin,
65. RUIZ Georges, biologiste médical, pharmacien,
66. SANGUINET Pierre, biologiste médical, médecin,
67. SAUVERE MERMIER Guilaine, biologiste médical, pharmacien,
68. SFERLAZZA Pierre, biologiste médical, pharmacien,
69. SOLIGNAC Gilles, biologiste médical, pharmacien,
70. SOULIE Jean-Noël, biologiste médical, pharmacien,
71. STEFANOVIC Jean-Louis, biologiste médical, pharmacien,
72. STOFFEL Yann, biologiste médical, médecin,
73. TEISSIER Guillaume, biologiste médical, médecin,
74. VIANEY-PASTERIS Isabelle, biologiste médical, pharmacien,
75. VILBAS Florence, biologiste médical, pharmacien,
76. WIDEMANN Vincent, biologiste médical, médecin,
77. ACHARD Dominique, biologiste médical, pharmacien,
78. ALFONSI Pierre-Antoine, biologiste médical, pharmacien,
79. BALAVOINE Muriel, biologiste médical, médecin,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

80. BEBIN Frédérique, biologiste médical, médecin,
81. BONIDAN Martine, biologiste médical, pharmacien,
82. CHARRIER Frédéric, biologiste médical, pharmacien,
83. CHAGNON-JANCZAK Catherine, biologiste médical, pharmacien,
84. D'UVA Céline, biologiste médical, médecin,
85. DAUMAS Yannick, biologiste médical, pharmacien,
86. DEQUEN Laurent, biologiste médical, pharmacien,
87. DUMET Catherine, biologiste médical, pharmacien,
88. FABRE Frédéric, biologiste médical, pharmacien,
89. FAYON Jean-Pierre, biologiste médical, pharmacien,
90. FORNARO Marie-Claire, biologiste médical, pharmacien,
91. GAILLARD Christian, biologiste médical, pharmacien,
92. GARROS Sophie, biologiste médical, pharmacien,
93. GIRARDON Luc, biologiste médical, pharmacien,
94. GRANDHOMME Marie, biologiste médical, pharmacien,
95. JOURDAN Guy, biologiste médical, médecin,
96. LAMARTI Hatim, biologiste médical, pharmacien,
97. LONGUET Arnaud, biologiste médical, pharmacien,
98. MARSON Benjamin, biologiste médical, pharmacien,
99. MAURIN Brigitte, biologiste médical, pharmacien,
100. MONNERET Ivan, biologiste médical, pharmacien,
101. MOREAU Olivier, biologiste médical, pharmacien,
102. PASCHE Catherine, biologiste médical, pharmacien,
103. POIREY Bruno, biologiste médical, pharmacien,
104. PONCET Christine, biologiste médical, pharmacien,
105. RICHARD Yves, biologiste médical, pharmacien,
106. ROLLIN Karine, biologiste médical, pharmacien,
107. SCHLUP Nicolas, biologiste médical, pharmacien,
108. SERRES Christian, biologiste médical, pharmacien,
109. VALLAURI Geneviève, biologiste médical, pharmacien,
110. VASCHETTI Gilles, biologiste médical, pharmacien,
- 111. EL SINGABY Ismaël, biologiste médical, pharmacien.**

Article 3 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devra être déclarée aux agences régionales de Santé Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification, ou pour les tiers, sa publication et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le même délai à compter de sa notification ou sa publication.

Article 5 : La présente décision est notifiée au Président de la SELAS LABOSUD OC BIOLOGIE.

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs des préfectures des régions Occitanie et Provence Alpes Côte d'Azur.

Fait à MONTPELLIER, le 5 octobre 2017

Pour la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé
Occitanie
et par délégation
Le Directeur du Premier Recours



Jean-François RAZAT

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001
34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

ARS

R76-2017-10-10-002

décision n° 2017-3058 LABCO MIDI transfert site
Montpellier

Autorisation fonctionnement LABCO MIDI

DECISION ARS OC 2017-3058

portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LABCO MIDI, sise 115 rue de la Haye, 34080 MONTPELLIER.

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu le Code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé du Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu le décret n° 2016-1430 du 24 octobre 2016 relatif aux modalités d'accréditation des laboratoires de biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au Directeur du Premier Recours, Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT ;

Vu l'arrêté ARS LR/2013-018 du 14 janvier 2013 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELAS LABCO MIDI, sise 115 rue de la Haye, 34080 MONTPELLIER ;

Vu le dossier adressé à l'ARS le 6 octobre 2017, réceptionné le 9 octobre 2017, par le représentant légal de la SELAS LABCO MIDI, 115 rue de la Haye 34080 MONTPELLIER, relatif à :

- la fermeture du site sis au 26 Boulevard du Jeu de Paume à MONTPELLIER (34000),
- l'ouverture d'un nouveau site sis 22 Boulevard du Jeu de Paume à MONTPELLIER (34000) ;

Vu l'acte unanime du Directoire de la Société en date du 4 janvier 2017 autorisant la prise à bail des nouveaux locaux ;

Vu l'acte unanime du Comité stratégique de ladite société en date du 4 janvier 2017 autorisant le transfert du site sis 26 Boulevard du Jeu de Paume vers le 22 Boulevard du Jeu de Paume à MONTPELLIER (34000) à compter du 1^{er} avril 2017 sous conditions suspensives des autorisations administratives et inscriptions ordinales y relatives ;

Vu le bail des nouveaux locaux sis 22 Boulevard du Jeu de Paume à MONTPELLIER ;

Vu l'avis du Pharmacien inspecteur de santé publique en date du 9 octobre 2017 relatif aux conditions d'installation du local sis 22 Boulevard du Jeu de Paume à MONTPELLIER ;

Considérant les résolutions prises par le Comité stratégique de la SELAS LABCO MIDI du 4 janvier 2017 portant sur la fermeture du site sis au 26 Boulevard du Jeu de Paume à MONTPELLIER (34000) et l'ouverture d'un nouveau site sis 22 Boulevard du Jeu de Paume dans la même commune ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale comporte un nombre de biologistes médicaux au moins égal au nombre de sites conformément à l'article L 6222-6 du Code de la santé publique ;

Considérant qu'en application de l'ordonnance n° 2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, en son article 7, III, 1°bis une autorisation administrative est accordée lorsqu'un laboratoire de biologie médicale ouvre un site nouveau, dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 du code de la santé de la santé publique, à condition de ne pas dépasser le même nombre total de sites ouverts au public ;

Considérant que l'ouverture du nouveau site projetée s'effectue dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 précité et ne conduit pas à dépasser le même nombre total de sites ouverts au public, en ce que l'ouverture des nouveaux sites est corrélée à la fermeture d'un site ;

Considérant que le nouveau local sis 22 Boulevard du Jeu de Paume à MONTPELLIER (34000), permet un exercice de la biologie médicale avec accueil du public, dans le respect des conditions déterminées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 7 de l'ordonnance n° 2010-49 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

DECIDE

Article 1^{er} : A compter de la date de la présente décision, la SELAS LABCO MIDI, agréée sous le n° 34-SEL-247, dont le siège social est situé 115 rue de la Haye 34080 MONTPELLIER, est autorisée à fonctionner sur les sites suivants :

- 115 rue de la Haye 34080 MONTPELLIER, n° FINESS : 340018266,
- 320 Grand rue 34130 MAUGUIO, n° FINESS : 340018274,
- 95 rue Pierre Flourens, 34080 MONTPELLIER, n° FINESS : 340018282,
- route de Montpellier, Centre commercial La Mandarine 34730 PRADES LE LEZ, n° FINESS : 340018290,
- place des Goëlands, Centre commercial Le Castanet 30900 NÎMES, n° FINESS : 300013828,
- 136 rue des capitaines 30600 VAUVERT, n° FINESS : 300014016,
- **22 boulevard du Jeu de Paume 34000 MONTPELLIER, n° FINESS 340019777,**
- 127 rue Maurice Béjart 34080 MONTPELLIER, n° FINESS : 340019520.

Article 2 : la SELAS LABCO MIDI est représentée par les biologistes co-responsables suivants :

- Monsieur Philippe RANGE, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Nicolas POUJOL, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Caroline ROGER-JANOT, biologiste médical, pharmacien,

Les biologistes médicaux sont :

- Mademoiselle Nathalie FABRE, biologiste médical, pharmacien,

- Madame Karine FOUCHER, biologiste médical, médecin,
- Madame Sylvie ROUX, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Cyril HALBEHER, biologiste médical, médecin,
- Madame Cécile BASSAN, biologiste médical, pharmacien,
- Madame Zohra AKKAKI, biologiste médical, pharmacien.

Article 3 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière devra être déclarée à l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

Article 4 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Article 5 : Le présent arrêté est notifié aux biologistes co-responsables, représentants légaux du laboratoire de biologie médicale LABCO MIDI.

Article 6 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à Montpellier, le 10 octobre 2017

Pour la Directrice Générale de l'Agence Régionale
de Santé Occitanie
et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours



Jean François RAZAT

ARS

R76-2017-10-04-002

décision n°2017-2974 BIOD'OC ouverture nouveau site

Autorisation de fonctionnement LBM BIOD'OC

DECISION ARS OC N° 2017-2974

Portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL Laboratoire de Biologie Médicale BIOD'OC à Carcassonne (Aude)

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie,

Vu le code de la santé publique et notamment le livre II de la sixième partie ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participation financière ;

Vu la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale et ratifiant l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé ;

Vu le décret en date du 17 décembre 2015 portant nomination de Madame Monique CAVALIER en qualité de Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

Vu le décret n° 2016-44 du 26 janvier 2016 relatif aux sociétés exploitant un laboratoire de biologie médicale privé et aux sociétés de participations financières de profession libérale de biologistes médicaux ;

Vu le décret n° 2016-46 du 26 janvier 2016 relatif à la biologie médicale ;

Vu l'arrêté du 26 novembre 1999 modifié relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

Vu la décision n° 2016-AA4 du 04 janvier 2016 portant délégation de signature de la directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées au Directeur du Premier Recours, Monsieur le Docteur Jean-François RAZAT ;

Vu la décision ARS OC N° 2017-2547 en date du 16 août 2017 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « BIOD'OC » sise à Carcassonne ;

Vu le courrier du COFRAC du 04 juin 2013 informant le laboratoire de biologie médicale « BIOD'OC » qu'il satisfait aux exigences de l'arrêté du 17 octobre 2012 définissant les conditions justificatives de l'entrée effective d'un laboratoire de biologie médicale dans une démarche d'accréditation (Option A2) ;

Vu le courrier et le dossier présenté en date du 27 mars 2017 de Monsieur Nicolas SARCOS, représentant légal de la SELARL « BIOD'OC » sise 35 bd Jean-Jaurès à CARCASSONNE 11100 relative à :

- La fermeture du site sis 5 square Marcellin Albert, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES,
- L'ouverture du site sis 28 rue des Romains, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES ;

Vu l'avis du pharmacien inspecteur de santé publique en date du 10 mai 2017 relatif à l'aménagement du local du site sis 28 rue des Romains à LEZIGNAN-CORBIERES 11200 ;

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

Vu le procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 janvier 2017 portant sur le transfert du site sis 5 square Marcellin Albert, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, vers le 28 rue des Romains, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES ;

Vu le projet de bail établi au profit de la SELARL BIOD'OC et concernant le local d'implantation situé 28 rue des Romains à LEZIGNAN-CORBIERES 11200 ;

Considérant que lors de l'Assemblée Générale ordinaire du 16 janvier 2017, les associés de la SELARL BIOD'OC ont approuvé le principe du transfert du site sis 5 square Marcellin Albert, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES, au 28 rue des Romains, 11200 LEZIGNAN-CORBIERES ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale comporte un nombre de biologistes médicaux au moins égal au nombre de sites conformément à l'article L 6222-6 du code de la santé publique ;

Considérant qu'en application de l'ordonnance n° 2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, en son article 7, III, 1°bis une autorisation administrative est accordée lorsqu'un laboratoire de biologie médicale ouvre un site nouveau, dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 du code de la santé de la santé publique, à condition de ne pas dépasser le même nombre total de sites ouverts au public ;

Considérant que l'ouverture du nouveau site projetée s'effectue dans le respect des limites territoriales définies à l'article L 6222-5 précité et ne conduit pas à dépasser le même nombre total de sites ouverts au public, en ce que l'ouverture des nouveaux sites est corrélée à la fermeture d'un site ;

Considérant que le nouveau local sis 28 rue des Romains à LEZIGNAN-CORBIERES 11200, permet un exercice de la biologie médicale avec accueil du public, dans le respect des conditions déterminées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article 7 de l'ordonnance n° 2010-49 relatif à la bonne exécution des analyses de biologie médicale ;

Considérant que le laboratoire de biologie médicale BIOD'OC satisfait aux exigences fixées, par l'article 7, I de l'ordonnance n° 2010-1-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale modifiée par la loi n° 2013-442 du 30 mai 2013 portant réforme de la biologie médicale, pour ce qui concerne l'accréditation,

DECIDE

Article 1 : A compter du 19 décembre 2017, le laboratoire de biologie médicale multi-sites exploité par la SELARL « BIOD'OC » numéro FINESS entité juridique 110005667 dont le siège est situé **35 bd Jean-Jaurès à CARCASSONNE 11100** est autorisé à fonctionner sur les 7 sites suivants :

1	92 bis, route de Bram 11000 Carcassonne (n° FINESS d'établissement 110005675) ; autorisé à l'activité de soins de DPN
2	54 rue Jules Sauzède 11000 Carcassonne (n° FINESS d'établissement 110005683) ;
3	16 avenue Oscar Rougé 11300 Limoux (n° FINESS d'établissement 110005691) ;
4	10 avenue du général de Gaulle 09000 Foix (n° FINESS d'établissement 090002999) ;
5	3 route de Foix 09100 Pamiers (n° FINESS d'établissement 090002981) ;
6	35 bd Jean Jaurès 11000 Carcassonne (n° FINESS d'établissement 110007143) autorisé à l'activité de soins d'AMP (préparation et conservation du sperme en vue d'une insémination artificielle) ;
7	28 rue des Romains 11200 Lézignan-Corbières (n° FINESS d'établissement 110007150).

Les biologistes médicaux coresponsables exerçant au sein du laboratoire de biologie médicale sont :

- Monsieur Olivier ATTALI, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Samir BERCHICHE, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Pierre-François BLUCHE, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Frédéric BOLOS, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Jean CLOTIS, biologiste médical, médecin,

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

- Monsieur Eric DELMAS, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Jean-Michel FONDERE, biologiste médical, médecin,
- Monsieur Denis MARTIN, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Nicolas SARCOS, biologiste médical, pharmacien,
- Monsieur Patrick TRAPE, biologiste médical, pharmacien.

Article 2 : Toute modification relative à l'organisation générale du laboratoire ainsi que toute modification apportée à sa structure juridique et financière doit être déclarée au Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Occitanie.

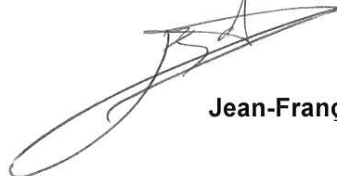
Article 3 : La présente décision est susceptible de faire l'objet, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification aux intéressés et de sa publication pour les tiers, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif territorialement compétent.

Article 4 : La présente décision est notifiée aux biologistes coresponsables, représentants légaux du laboratoire de biologie médicale.

Article 5 : Le Directeur du Premier Recours est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Occitanie.

Fait à MONTPELLIER, le 04 octobre 2017

P/ la Directrice Générale et par délégation,
Le Directeur du Premier Recours,



Jean-François RAZAT

Agence Régionale de Santé Occitanie

26-28 Parc-Club du Millénaire - 1025, rue Henri Becquerel - CS 30001

34067 MONTPELLIER CEDEX 2 - Tél : 04 67 07 20 07

www.ars.occitanie.sante.fr

ARS

R76-2017-10-11-001

Décision n°2017-3116 autorisation pharmacie à usage
intérieur CHU Montpellier

Autorisation pharmacie à usage intérieur CHU Montpellier



DECISION ARS LRMP/2017 - 3116

Portant autorisation de la pharmacie à usage intérieur du Centre Hospitalier Universitaire de Montpellier d'assurer l'activité de préparation de médicaments (hors chimiothérapies) pour le compte du centre hospitalier de Millau

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Occitanie

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 modifiée relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et notamment son article 69 ;

VU le code de la santé publique et notamment les articles L. 5126-1 à L 5126-10 ainsi que R 5126-1 à R. 5126-22 ;

VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de la directrice générale de l'agence régionale de santé de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées Madame Monique Cavalier, à compter du 1^{er} janvier 2016 ;

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2015 fixant le siège de l'ARS constituée dans la région provisoirement dénommée Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ;

VU le décret N° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie ;

VU l'arrêté du Ministre chargé de la santé du 22 juin 2001 relatif aux bonnes pratiques de pharmacie hospitalière ;

VU la décision du 5 novembre 2007, prise en application de l'article L. 5121-5 du code de la santé publique, relative aux Bonnes Pratiques de Préparation ;

VU la décision ARH / DIR N° 015/2008 en date 24 janvier 2008 octroyant une licence de pharmacie à usage intérieur pour le centre hospitalier universitaire de Montpellier ;

VU la demande datée du 23 août 2017, réceptionnée le 29 août, présentée par Monsieur Thomas Le Ludec, directeur général du centre hospitalier universitaire de Montpellier, afin d'être autorisé à réaliser en sous-traitance des préparations pharmaceutiques magistrales et hospitalières, hors préparations de médicaments anticancéreux, pour le compte du centre hospitalier de Millau ;

VU la convention jointe à cette demande, fixant les engagements et responsabilités respectives du CHU de Montpellier et du centre hospitalier de Millau ;

VU l'avis technique du pharmacien inspecteur de santé publique, à l'issue de l'instruction du dossier ;

ARS Occitanie

26-28 Parc club du Millénaire – 1025, rue Henri Becquerel – CS30001 – 34067 Montpellier Cedex 2
Tél. : 04.67.07.20.07 – Fax : 04.67.07.20.08 – www.ars.occitanie.sante.fr

Considérant que la pharmacie à usage intérieur du CHU de Montpellier dispose de deux sites de préparations de médicaments, un préparatoire traditionnel et une unité de production stérile au sein de l'hôpital Lapeyronie, et un préparatoire traditionnel au sein de l'hôpital St Eloi ;

Considérant que sur ces sites, les locaux et équipements nécessaires à la réalisation des préparations sont conformes aux dispositions des Bonnes Pratiques de Préparation, et que les activités sont encadrées par un système d'assurance de la qualité adapté ;

Considérant que les préparations concernées seront réalisées au sein du préparatoire « traditionnel » de l'hôpital Lapeyronie,

Considérant la nature et l'importance des besoins du donneur d'ordre ;

DECIDE

Article 1 : La pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier universitaire de Montpellier est autorisée à réaliser des préparations magistrales et hospitalières, hors chimiothérapies, pour le centre hospitalier de Millau

Article 2 : Les préparations concernées sont des gélules, ainsi que toute préparation hospitalière et magistrale qui ne pourrait être exécutée par la pharmacie à usage intérieur du centre hospitalier de Millau en raison de l'absence de disponibilité des matières premières et des équipements nécessaires à sa réalisation ;

Article 3 : La présente autorisation est accordée pour une durée de cinq ans à compter de la réception de la notification de cette décision ;

Article 4 : Le pharmacien chargé de la gérance de la pharmacie à usage intérieur mentionné à l'article 1^{er} assure un temps de présence de 1 ETP ;

Article 5 : Toute modification des éléments figurant dans l'autorisation initiale doit faire l'objet d'une nouvelle autorisation préalable.

Article 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours hiérarchique et/ou contentieux.

Le recours hiérarchique peut être formé dans un délai de deux mois suivant la date de la notification du présent arrêté auprès du Ministre chargé de la santé.

Le recours contentieux peut être formé devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 7 : La présente décision est notifiée à l'auteur de la demande d'autorisation.

Article 8 : La Directrice de l'Offre de Soins et de l'Autonomie de l'Agence Régionale de Santé de la région Occitanie est chargée pour ce qui la concerne de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région et de la Préfecture de l'Hérault.

Montpellier, le 11 OCT. 2017

Pour la Directrice Générale de
l'Agence Régionale de Santé Occitanie
et par délégation, La Directrice Générale Adjointe
Madame Monique Cavalier
Directrice Générale

Dr Jean-Jacques MORFOISSE

DIRECCTE OCCITANIE

R76-2017-04-24-010

Arrêté CTR Prévention AT et MP sal agric

Arrêté fixant la composition du Comité Technique Régional de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles des salariés agricoles.



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

DIRECCTE Occitanie

Pôle politique du travail

Arrêté fixant la composition du Comité Technique Régional de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles des salariés agricoles

Le préfet de la région Occitanie
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code Rural, et notamment l'article R.751-160,

Vu l'Arrêté du 25 février 1974 modifié, relatif à la composition et au fonctionnement des Comités Techniques Nationaux et des Comités Techniques Régionaux,

Vu les propositions des organisations syndicales et professionnelles de salariés et d'employeurs agricoles reconnues les plus représentatives dans la région,

Sur proposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie,

ARRÊTE

Article 1^{er}

Le Comité Technique Régional de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles des salariés agricoles pour la région OCCITANIE est composé des membres suivants:

En qualité de représentants des salariés agricoles

- a) A titre de représentants de l'Union Régionale CFE-CGC OCCITANIE, Pyrénées-Méditerranée

Titulaire :	Monsieur PELRAT Eric
Suppléant :	Monsieur REMY Eddy

- b) A titre de représentants de l'UNSA Occitanie

Titulaire :	Madame HOULES Marina
Suppléant :	Madame BONBON Patricia

c) A titre de représentants de l'Union Régionale CFTC

Titulaire : Madame ETINEAU Claire
Suppléant : Monsieur ROS Jean-Claude

d) A titre de représentants de la Fédération Générale Agroalimentaire FGA CFDT

Titulaire : Monsieur MONTANE Valéry
Suppléant : Monsieur MAZAURIC Alex

e) A titre de représentants de l'Union Régionale des Syndicats Force Ouvrière de Midi-Pyrénées

Titulaire : Monsieur ROUTABOUL Jacky
Suppléant : Monsieur GALAUD Jean-Louis

f) A titre de représentants de la CGT Occitanie

Titulaire : Monsieur ARBERET Ludovic
Suppléant : Monsieur DUFFAUT Philippe

En qualité de représentants des employeurs agricoles

a) A titre de représentants de la Confédération Régionale de la Mutualité, de la Coopération et du Crédit Agricoles (CRMCCA)

Titulaire : Monsieur BERTOLLOTTI Claude
Suppléant : Monsieur FABRE Pierre

b) A titre de représentants de la Fédération Nationale du Bois

Titulaire : Madame RIGODANZO Cécile
Suppléant : Monsieur NOGARET Jérôme

c) A titre de représentants de la Fédération Régionale Entrepreneurs Des Territoires Occitanie

Titulaire : Madame MOREAU Nathalie
Suppléant : Madame MASSE-DESAIVRES Nelly

d) A titre de représentants de l'UNEP Midi-Pyrénées

Titulaire : Monsieur VERDUCCI Christophe
Suppléant : Monsieur CLARAC Philippe

e) A titre de représentants de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles de Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées

Titulaire : Monsieur SARRAUTE Yvon
Suppléant : Monsieur PELAGATTI Jean-Pascal

f) A titre de représentants du Comité Régional de la Conchyliculture Méditerranée

Titulaire : Monsieur PAGES Stéphan
Suppléant : Monsieur ORTIN Philippe

Article 2

Les membres du Comité Technique Régional de Prévention des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles en Agriculture, désignés ci-dessus, sont nommés pour une période de 4 ans à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 3

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Occitanie est chargé de l'exécution du présent Arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région.

Fait à Toulouse, le 24 AVR. 2017

Le Préfet de région



Pascal MAILHOS

DIRECCTE OCCITANIE

R76-2017-10-10-004

Arrêté listeOFagrées Formation CHSCT signé 10oct2017

Arrêté fixant la liste régionale des organismes de formation agréés pour dispenser la formation aux membres du CHSCT.



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

Direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail et de l'emploi Occitanie

Pôle Politique du Travail

Arrêté

fixant la liste régionale des organismes de formation agréés pour dispenser la formation aux membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Le Préfet de la région Occitanie
Préfet de la Haute-Garonne
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le Code du travail et notamment ses articles L.4523-10, L.4614-14 et R.4614-25 et suivants,

Vu les articles L.6351-1 et suivants du Code du travail relatifs aux obligations auxquelles doivent satisfaire les organismes de formation,

Vu la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral, notamment son article 1^{er},

Vu le décret 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

Vu le décret n°2009-1377 du 10 novembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,

Vu le décret n°2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation de l'administration et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'Etat et de commission administratives,

Vu le décret du 17 décembre 2015 nommant M. MAILHOS Pascal préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu le décret n° 2016-1264 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Occitanie,

Vu l'arrêté préfectoral du 4 janvier 2016 portant organisation de la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Vu l'arrêté interministériel du 25 août 2016 nommant Monsieur Christophe LEROUGE en qualité de Directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées,

Préfecture de région – Occitanie – 1 Place St-Etienne – 31000 – TOULOUSE
Tél : 05 34 45 34 45 – <http://prefectures-regions.gouv.fr>

Vu l'arrêté du préfet de région Occitanie n° R76-2017-08-01-002 du 1^{er} août 2017 fixant la liste régionale des organismes agréés pour dispenser la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail,

Vu la circulaire du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle du 14 mai 1985 relative à la formation des représentants du personnel au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail,

Vu les rapports d'instructions présentés par la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie,

Vu la consultation et les avis du Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle Occitanie du 15 septembre 2017,

Vu la demande d'agrément présentée par l'organisme IN'FOR – 84 Rue de la Vanne 81200 MAZAMET, reçue le 18 mai 2017, afin de dispenser la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail,

Vu la demande d'agrément présentée par l'organisme Inn'PACT – Ecoparc – Immeuble Saint Antoine – 625 avenue de la Saladelle – 34130 SAINT AUNES, reçue le 16 mai 2017, afin de dispenser la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail,

Sur proposition du Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie

Arrête

ARTICLE 1 : Les organismes figurant sur la liste modifiée ci-annexée sont agréés pour dispenser la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail.

ARTICLE 2 : L'agrément pourra être retiré à l'organisme de formation qui cesse de répondre aux conditions d'agrément ou qui ne fournit pas son bilan d'activité à la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Occitanie avant le 30 mars de l'année suivant l'exercice écoulé.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° R76-2017-08-01-002 du 1^{er} août 2017 en ce qu'il fixait la liste des organismes agréés pour dispenser la formation des représentants du personnel aux Comités d'Hygiène et Sécurité et des Conditions de Travail.

ARTICLE 4 : Le secrétaire Général pour les Affaires Régionales et le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence et de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la région Occitanie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, d'assurer l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Région Occitanie.

Fait à Toulouse, le 10 OCT. 2017

Le préfet de région,

ANNEXE

Liste des organismes de formation agréés par le préfet de la région Occitanie pour dispenser la formation aux membres du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

RÉGION OCCITANIE	
ABJ PREVENTION	Résidence Eugénie DEM - Apt B26 - 3 rue Colette - 31200 TOULOUSE
A.P.T.E (Ass. Prévention des Accidents du travail en Entreprise)	19 rue Jeanne d'Arc - 66000 PERPIGNAN
ACE 82 (CEZAM M.Pyrénées)	6 place du 22 septembre - 82000 MONTAUBAN
ACERFS FORMATION	1 rue Marie Durand - 30600 VAUVERT
ACTION FIRST	10 allée Aristide Maillol - ZAC des Ramassiers - 31770 COLOMIERS
ACTIONS FORMATIONS	Boulevard Emile Lauret - 12100 MILLAU
ACUITE	7 rue Ernest Daudet - 30000 NIMES
AFPI Midi-Pyrénées	Rue du Mont canigou - ZA Andromède - 31700 BEAUZELLE
AFT-IFTIM	Impasse Gérard Dupont - Parc d'activités Méditerranée - 34470 PEROLS
AMT FORMATION	2 rue Diderot - 30300 BEAUCAIRE
ANCOR CONSULTANTS	22 rue des Figuiers - 31530 MENVILLE
APRE VAT	4 rue Jean Le Rond d'Alembert - 81000 ALBI
AS CONSULTANT	1 rue Joël de Rosnay - 30620 AUBORD
ASFO GRAND SUD	13 rue André Villet - ZI du Palays Périssud 2 - BP 94415 - 31405 TOULOUSE
ASTI	26 rue Boudeville - 31100 TOULOUSE
ATOUT FORMATIONS	4 rue Planard - 12000 RODEZ
BYZ CONSULTING	32 rue Vallauris - 31240 L'UNION
CALPE FORM'ACTION	4 espace Cambon - 12000 RODEZ Cedex 9
CATALANE PERFORMANCE	Immeuble "Toucan" - ZA place des Moineaux - 66700 ARGELES SUR MER
CCF/CCI	17 rue Aristide Briand - BP 3349 - 12033 RODEZ Cedex 9
C'DEFI	178 boulevard des Ecoles - 34750 VILLENEUVE LES MAGUELONNE
CFC FORMATRANS	2200 route de Sète - 34430 ST JEAN DE VEDAS
CFD FORMATION	Avenue de l'Europe - ZA de Roumagnac - 81600 GAILLAC
CHAMOT SAMUEL	Résidence Cyclamens - Bât C - 11 rue des Bleuets - 34070 MONTPELLIER
COMEOS COMPETENCES	5 rue Prof Pierre Vellas - Bât B6 - Le Syrius - CS 93076 - 31025 TOULOUSE
COURET FORMATION CONSEIL	1 Rond Point de l'Autan - BP 82111 - 31521 RAMONVILLE SAINT AGNE

Préfecture de région – Occitanie – 1 Place St-Etienne – 31000 – TOULOUSE

Tél : 05 34 45 34 45 – <http://prefectures-regions.gouv.fr>

CROIX ROUGE (CRFP M.Pyrénées)	71 chemin des Capelles - 31300 TOULOUSE
Délégation régionale FO	Maison des syndicats - BP 9057 - 34041 MONTPELLIER Cedex 1
ECLIPSE	22 rue des Chasseurs - 34070 MONTPELLIER
EDF CONSULTING	Le Palatium - 126 impasse de Juvénal - 30900 NIMES
EI GROUPE	Le Fontbelle - 22 rue des Chasseurs - 34070 MONTPELLIER
EMPREINTES ERGONOMIQUES	47 rue de la Fontaine - 30230 BOUILLARGUES
EQUATION	455 rue Alfred Sauvy - 34470 PEROLS
EVARISK	5 bis rue du pont de Lattes - 34070 MONTPELLIER
EVIDENCE Concepts et Consultants	Bp 57169 - 31671 LABEGE Cedex
FA 7 CONCEPT	300 chemin de sainte Livrade - 82100 LABASTIDE DU TEMPLE
FC2S / CAPI CONSULT	2 bis, chemin de Courtaou - 31260 MANE
FERRE Joseph	115 rue Hermand Pujol - 7 résidence Dolce Vita - 11210 PORT LA NOUVELLE
FORMA3MIL	17 avenue de l'Ancyse - 30200 BAGNOLS SUR CEZE
FORMAFRANCE COLLECTIVITE SANTE	6 place du grand rond - 81370 SAINT-SULPICE
FORMATION CONSEIL SANTE	288 rue Hélène Boucher - 34170 CASTELNAU LE LEZ
FORMATION LABADIE SA	ZA Salvaza - 540 rue André Durand - 11000 CARCASSONNE
FORMEUM - Cci de Nîmes	Parc scientifique Georges Besse - rue G.Besse - 30000 NIMES
FORVALYS	20 impasse Camille Langlade - 31100 TOULOUSE
FPC SUD-OUEST	9 rue sébastopol - BP 21531 - 31015 TOULOUSE Cedex 6
GB CONSEIL	24 rue Léo Lagrange - 34300 AGDE
GC3+ (Gérard CREBERT)	Maison de l'Entreprise - 429 rue de l'industrie - CS 70003 - 34078 MONTPELLIER Cedex 3
GRETA Midi-Pyrénées Nord	Lycée Monteil - 14 rue Carnus - 12000 RODEZ
GS CONSULTANT (Sarl Eurl)	Résidence Roseraie - 24 rue Théodore Lenotre - 31500 TOULOUSE
HSE	37 rue Jules Vernes - 34130 MAUGUIO
I.P.S.T-CNAM	23 avenue Edouard Belin - CS 14425 - 31405 TOULOUSE Cedex 4
IFC-CCI ARIEGE-PYRENEES	Quartier Saint Antoine - 09000 SAINT PAUL DE JARRAT
IFCL	625 avenue de la Saladelles - 34130 SAINT AUNES
IFTIM (AFT) ENTREPRISES	72 rue Edmond Rostand - BP 92048 - 31018 TOULOUSE Cedex 02
IG FORMATION	ZAE Cahors Sud - 46230 FONTANES
IN'FOR (ex CFMN)	84 rue de la Vanne - 81200 MAZAMET
Inn'PACT	Ecoparc - Immeuble Saint Antoine - 625, Avenue de la Saladelle - 34130 SAINT AUNES
IN TEAM	14 rue saint Antoine du T - 31000 TOULOUSE
IRCAF RESEAU	13 place du Coudoulier - 30660 GALLARGUES
ISTEC	22 rue des Chasseurs - 34070 MONTPELLIER
JE MANAGE	1 rue Traucat - 30900 NIMES
LAURENCE GUGENHEIM CONSEIL	22 chemin des Plantiers - 31270 FROUZINS
LE LYS POURPRE	3 chemin de la Loubatière - 11500 BELVIANES ET CAVIRAC
MB FORMATION	Immeuble Tersud - Bât B - RDC - 5 avenue Marcel Dassault - 31500 TOULOUSE

M2I FORMATION MONTPELLIER	Park Eureka Business Plaza Bât 4 – 159 rue de Thor 34000 MONTPELLIER
ORQUE	73 rue des Ecoles - 31140 AUCAMVILLE
PARTITIO	5 rue de Gironis - 31100 TOULOUSE
PICA CONSULTANT	ZI du Bosc – 9 avenue Clément Fayat 32500 FLEURANCE
POLYNICE DIDIER	329 avenue des Frères Bulher - 34080 MONTPELLIER
PREVIPOL	72 avenue de Grande Bretagne - 31300 TOULOUSE
PREVORISKS	54 La mouline - 12510 OLEMPES
PRF FORMATION	1 rue Jean-Paul Sartre - 34000 MONTPELLIER
RHEPONSES	46 rue Joseph Anglade - 11000 CARCASSONNE
RISK PARTNERS Sarl	15 rue Lamartine - 34920 LE CRES
SABINE ACCO FORMATION	Rue Fritz Lauer - ZA Lannolier - 11000 CARCASSONNE
SCP HERMES (J.Marc SAUNIERE)	110 avenue Gustave Eiffel - ZI La Coupe - 11100 NARBONNE
SECAFI	68 allée de Mycènes - 34000 MONTPELLIER
SECURITEX	298 avenue de fronton - 31200 TOULOUSE
SEKOYA PREVENTION	81 impasse des Acacias - 31600 SAINT CLAR DE RIVIERE
SEPT FORMATION	3 rue Jean Amiel - 31700 BLAGNAC
SINCEO	2 avenue de l'Europe - Parc technologique du Canal - 31520 RAMONVILLE SAINT AGNE
SOCOTEC FORMATION SUD-OUEST	3 rue Jean Rodier - 31028 TOULOUSE
SOTEL FORMATION	3 rue de Cabanis - 31240 L'UNION
TUZZA LORRIS	57 rue de la Fontaine - 30230 BOUILLARGUES
Union régionale CFDT	Maison des syndicats - BP 9032 - Place du Millénaire - 34041 MONTPELLIER
Union régionale CFTC	15 place Zeus – 34000 MONTPELLIER
VALORECIA	854 avenue du Pic Saint Loup - 34090 MONTPELLIER
VALORIALE FORMATION	480 avenue des Abrivados Athéna - Bât B - 34400 LUNEL
YSEIS	Centre d'affaires le GUA - Rue de l'Industrie - 34880 LAVERUNE

Préfecture de région – Occitanie – 1 Place St-Etienne – 31000 – TOULOUSE
Tél : 05 34 45 34 45 – <http://prefectures-regions.gouv.fr>